

E 7307

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 9 mai 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 9 mai 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC07/2012 - Section III -Commission - Budget
général exercice 2012.

DEC 07/2012



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 mai 2012
(OR. en)**

9252/12

FIN 290

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne

Date de réception: 30 avril 2012

Destinataire: Monsieur Bjarne CORYDON, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 07/2012 - SECTION III - BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC07/2012.

p.j.: DEC07/2012



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 26/04/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRE 26

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 07/2012

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 40 01 RÉSERVES POUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 40 01 40 - 26 01 20 Office européen de sélection du personnel

CND - 1 500 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 26 01 Dépenses administratives du domaine politique «Administration de la Commission»

ARTICLE - 26 01 20 Office européen de sélection du personnel

CND 1 500 000

INTRODUCTION

Lors de l'établissement du budget 2012, l'autorité budgétaire a mis en réserve un montant de 1 500 000 EUR¹ de la ligne budgétaire 26 01 20 [Office européen de sélection du personnel (EPSO)].

La réserve sera libérée par l'autorité budgétaire lorsqu'EPSO aura rempli les deux conditions suivantes:

1. la présentation, à la commission compétente du Parlement européen, d'une analyse et d'une évaluation détaillées du coût réel de ses activités, avec description des crédits affectés et de leur utilisation précise, y compris le coût d'inscription des divers candidats sur les listes de réserve, ainsi qu'une évaluation des coûts prévisibles pour les trois prochaines années,
2. EPSO devra garantir sa pleine coopération avec le Parlement européen et réagir rapidement aux demandes du Parlement en tenant compte de ses besoins particuliers lors de la planification du concours ainsi que de la conception du concours et de ses divers stades. En outre, EPSO devra veiller à ce que tous les membres des jurys de sélection nommés par le Parlement européen, pour toutes les procédures de sélection, participent intégralement à tous les stades de ces procédures de sélection. Ceci comprend la participation à la rédaction de tous les documents relatifs au concours, l'accès à tous les documents pertinents [y compris les questions et réponses de l'épreuve sur ordinateur (CBT) si ces personnes les demandent], le libre accès aux bâtiments d'EPSO, la mise à disposition d'espaces de travail permanents (y compris des PC) ainsi que des informations.

Informations destinées à l'autorité budgétaire concernant les actions entreprises par EPSO en rapport avec la demande ci-dessus

1. Le budget d'EPSO pour 2012 s'élève à 28 228 750 EUR. Ce chiffre comprend un montant de 5 928 050 EUR destiné à l'École européenne d'administration (EEA), dont il couvre les dépenses administratives et opérationnelles. Le budget disponible pour EPSO en 2012 est donc de 22 300 700 EUR.

Ce montant (22 300 700 EUR) comprend 15 262 150 EUR en dépenses administratives (principalement pour le personnel, les bâtiments, les TIC et d'autres dépenses de gestion), ainsi qu'un budget opérationnel de 7 038 550 EUR pour l'organisation de tous les concours interinstitutionnels pour fonctionnaires permanents et des procédures de sélection d'agents contractuels. Le budget opérationnel d'EPSO pour 2012 est inférieur de 5 % au budget correspondant pour 2011.

En juillet 2011, le conseil d'administration d'EPSO a approuvé les objectifs chiffrés provisoires pour 2012, année durant laquelle EPSO devra fournir au total 1 640 lauréats dans le cadre de concours généraux pour fonctionnaires permanents (y compris les premiers lauréats croates dotés d'un profil de linguiste). En 2012, EPSO organisera également des procédures en vue de sélectionner environ 1 400 agents contractuels dans divers domaines (traducteurs, infirmiers, agents de bâtiment et agents de sécurité).

Les objectifs chiffrés pour les années suivantes n'ont pas encore été établis par le conseil d'administration. Toutefois, selon les ressources budgétaires disponibles pour le recrutement au sein des institutions, il est attendu qu'EPSO soit invité à fournir un nombre de lauréats comparable au chiffre de 2012².

1 Ce montant représente plus de 5 % du budget initial d'EPSO pour 2012. La réserve a été divisée comme suit: 500 000 EUR sur la ligne des salaires et 1 000 000 EUR sur la ligne budgétaire opérationnelle d'EPSO pour l'organisation des concours interinstitutionnels en 2012. Le montant de 1 000 000 EUR représente 14,21 % du budget opérationnel d'EPSO pour 2012.

2 Toutes les institutions participent à l'exercice de planification stratégique triennale, qu'EPSO mène depuis plusieurs années déjà. Lorsque les institutions ont défini leurs besoins de recrutement, le conseil d'administration d'EPSO décide du programme de travail proprement dit pour une année spécifique.

En ce qui concerne le coût réel de l'inscription des candidats individuels sur une liste de réserve, EPSO souhaite attirer l'attention de l'autorité budgétaire sur les éléments ci-après.

Durant la période 2004-2011, EPSO a produit des listes de réserve sur lesquelles figuraient 19 205 lauréats. Le budget total pour cette période (hors budget de l'EEA) était d'environ 164 millions d'EUR, ce qui représentait un coût moyen par candidat sélectionné de 8 540 EUR, ce qui, après extrapolation sur une carrière de 35 ans, revient à environ 244 EUR par an par candidat retenu.

En 2011, EPSO et l'association des gestionnaires des ressources humaines dans les organisations internationales (*Association of Human Resource Managers in International Organisations – AHRMIO*) ont effectué une analyse comparative du coût unitaire de la sélection et du recrutement entre EPSO et d'autres organismes internationaux du secteur public. Les résultats de cette analyse ont été compilés dans un rapport, selon lequel le coût moyen par recrutement dans toutes les organisations participantes était de 16 216 USD (soit 11 436 EUR au taux de change applicable le 5 avril 2011).

2. EPSO garantit sa pleine coopération avec le Parlement européen.

EPSO continuera à prendre en considération les besoins individuels des différentes institutions, tout en respectant le caractère interinstitutionnel de la tâche qui lui incombe.

Les modalités de toutes les procédures de sélection et des concours généraux font l'objet de discussions régulières au sein des différents organes interinstitutionnels, tels que le groupe de travail EPSO, le conseil d'administration d'EPSO, la commission paritaire commune (COPARCO) et plusieurs groupes de travail ad hoc créés par EPSO.

Tous les membres des jurys sont des membres du personnel des institutions, y compris du Parlement européen. Les membres des jurys participent à toutes les étapes du processus de sélection. Les épreuves sont élaborées en étroite collaboration avec les jurys et doivent être validées par ces derniers.

Pour les questions CBT, EPSO a pour pratique de montrer de manière systématique des échantillons de questions aux membres des jurys. Une fois que la grille de difficulté des épreuves a été approuvée par le jury, les membres peuvent, s'ils en font la demande, obtenir l'accès à la réserve de questions pour le concours concerné.

Les membres des jurys sont invités à se présenter à la réception de notre entrée principale. Après avoir signé le registre, ils ont pleinement accès aux 2^e et 3^e étages des locaux d'EPSO, où se déroulent les épreuves du centre d'évaluation.

Toutes les salles destinées aux entretiens et aux présentations orales sont équipées de PC, qui sont à la disposition des membres des jurys. EPSO dispose également d'un nombre limité de «bureaux de passage» que les membres des jurys peuvent utiliser.

Eu égard à ce qui précède, la Commission européenne demande à l'autorité budgétaire d'approuver le virement de crédits proposé.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

26 01 20 - Office européen de sélection du personnel

b) Données chiffrées à la date du 03/04/2012

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	26 728 750
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	26 728 750
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	20 054 163
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	6 674 587
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 174 587
7. Renforcement proposé	1 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,61%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	710 700
2. Crédits disponibles à la date du 03/04/2012	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 01 - RÉSERVES POUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES - Poste 26 01 20 - Office européen de sélection du personnel

b) Données chiffrées à la date du 30/03/2012

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 500 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 500 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 500 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	1 500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	s.o.
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice (*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	710 700
2. Crédits disponibles à la date du 30/03/2012	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.